

DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 20 juillet 2023

NOMBRE DE
DELEGUES

En exercice : 34
Présents : 21
Votants : 28

D23.072

L'an deux mille vingt-trois,
le vingt juillet,
à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : VALENTIN Denis, SAGNET-POUGET Valérie, FABRE Jean, BLANC Sébastien, ROCHEREAU-POUGET Bernadette, POUDEVIGNE Roger, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CONFORT René, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, ROCHOUX Philippe, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude.

Absents : RODRIGUES David, MALZAC Claude, LAFON Madeleine, POQUET Pascal, CAYREL Jean-Claude, DE SOUSA Guy, SALENDRES Jean-Sébastien (pouvoir donné à BONICEL Pascale), SEGUIN Denis (pouvoir donné à SALEIL Jean-Claude), CITERIN-NORMANDIN Sylvie (pouvoir donné à POUGET Valérie), RODIER Colette (pouvoir donné à ROUCHOUX Philippe), VALENTIN Christine (pouvoir donné à FABRE Jean), JACQUES Jérôme (pouvoir donné à BADAROUX Suzanne), FERNANDEZ Florence (pouvoir donné à LAFOURCADE Noël) absents excusés.

Pour mémoire - Suppléants : SEGUIN Pierre-Henri, PIGNOL Jean-Philippe, CASTAN Grégory, DAUBAN Charles, SANS Jean-Pierre, PRANLONG Rémi, MEYRUEIX Franck, RUIZ Marc, RODIER Matthieu, DUPUY Michel.

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

D23.072: PROGRAMME DE VOIRIE 2024 SUR LES VOIRIES COMMUNALES (INVESTISSEMENT)

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'Assemblée les termes de la délibération D23.016 en date du 2 février 2023, au cours de laquelle avait été évoquée la possibilité d'établir un avenant aux contrats territoriaux (pour l'année 2024) afin de transférer la part de subvention

départementale correspondant aux travaux de voirie 2024 aux Communes, pour qu'elles effectuent des travaux d'investissement sur la voirie communale.

Il donne ensuite la parole à M. Bernard BONICEL, Vice-Président en charge de la voirie, afin qu'il présente les débats qui se sont déroulés à ce sujet lors de la Commission voirie en date du 20 juin 2023 et lors du bureau du 6 juillet 2023 et les propositions qui en découlent.

Il a finalement été retenu une répartition au prorata du km de voirie intercommunale pour ce qui concerne le secteur de l'ex-CC ALC puisque les enveloppes par anciens territoires sont conservées.

Il est précisé qu'il s'agit bien d'une répartition de la part des subventions départementales et que les Communes paieront le reste à charge des travaux.

Pour l'année particulière de 2024, le département versera la subvention aux communes. Chaque commune gèrera son marché de travaux.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu :

DECIDE que la part de subvention départementale attribuée à la CC ALCT pour les travaux de voirie dans le cadre du contrat territorial 2022-2025 sera transférée aux communes en 2024,

DEMANDE au Conseil Départemental d'intégrer cette disposition dans le cadre d'un avenant au contrat territorial 2022-2025,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces afférentes à cette décision et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 26 juillet 2023,
Le Président,

Communauté de Communes
AUBRAC LOT CAUSSES TARN
16, Quartier de Trémoullis
48500 LA CANOURGUE

Jean-Claude SALEIL